

10. LES MURS.—Les murs se renferment dans deux lignes qui indiquent leur épaisseur et que l'on remplit de HACHURES. On appelle ainsi une multitude de petites lignes très-rapprochées et parallèles qui remplissent un vide sur le papier.

20. LES CAVES.—Sur le plan des caves, on figure la projection : 10. des marches de l'escalier par laquelle on y descend, 20. des murs de séparation, 30. des soupinaux. La projection des soupinaux a presque toujours la forme d'un trapèze.

30. LE REZ-DE-CHAUSSÉE.—Le plan du rez-de-chaussée se prend toujours au-dessus de l'appui des croisées. Ce plan doit contenir la projection des murs extérieurs, des murs de refend, des cloisons qui séparent les différentes pièces du rez-de-chaussée et des marches qui sont au-devant des portes d'entrée. La ligne parallèle qui se remarque à l'extérieur des gros murs indique la saillie du socle ou soubassement qui règne autour de l'édifice.

40. LES ÉTAGES DIVERS.—Les plans des étages divers se prennent absolument comme celui du rez-de-chaussée, en ayant soin de représenter les gros murs par des teintes de moins en moins foncées, à mesure qu'on s'élève.

50. LES COMBLES.—Le plan des combles se compose ordinairement de la projection horizontale des pièces de bois qui portent le plancher ou le carrelage. Quant aux pièces de charpente qui supportent la toiture, elles se représentent à part par des élévations ou des coupes verticales.

60. LES PORTES.—Les portes s'indiquent par une interruption dans les murs dont on figure la continuité par deux *lignes pointillées*. Lorsqu'elles ont une feuillure, ou une embrasure, on les représente ainsi qu'on le voit dans les portes d'entrée